

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales : Commerce et investissement****Rapport du Comité du commerce et de l'investissement
sur sa cinquième session***Résumé*

Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa cinquième session à Bangkok du 31 octobre au 2 novembre 2017. Il a réuni 103 participants représentant 31 États membres et membres associés ainsi que des organisations internationales, pour examiner les évolutions récentes en matière de commerce et d'investissement et les questions de politique générale connexes, qui sont présentées dans le document *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017* et dans les documents établis spécialement pour la session. Le Comité a formulé un certain nombre de recommandations quant aux activités de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation concernant les moyens de mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable, lesquelles figurent dans la section I du présent rapport.

La Commission est invitée à examiner le présent rapport, à approuver les recommandations proposées et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures.

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention**A. Questions appelant une décision**

1. Les recommandations et demandes ci-après, formulées par le Comité du commerce et de l'investissement, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aux fins d'examen et d'action éventuelle :

a) Le Comité demande au secrétariat de continuer de fournir une assistance technique aux pays ayant des besoins particuliers (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) dans le domaine du commerce et de la facilitation du commerce ;

b) Le Comité prie le secrétariat de continuer d'aider les pays, lorsqu'ils en font la demande, à tirer parti des compétences internes du secrétariat dans la promotion de l'investissement direct étranger (IDE) aux fins

* ESCAP/74/L.1.

du développement durable, dans le renforcement de leurs capacités de négociation d'accords de libre-échange et dans le développement de zones économiques spéciales ;

c) Le Comité souligne que le secrétariat mène ses activités en matière de commerce et d'investissement en coordination avec les autres organismes multilatéraux et régionaux compétents ;

d) Le Comité recommande au secrétariat d'approfondir et de renforcer son engagement à l'égard du secteur des entreprises en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et reconnaît que le Réseau des entreprises durables de la CESAP et le Forum Asie-Pacifique des entreprises sont des mécanismes établis à cette fin.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. Le Comité soutient dans l'ensemble les résultats et recommandations figurant dans le document *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017 : Channelling Trade and Investment into Sustainable Development* (Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique : mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable)¹, et les documents de présession.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique

(Point 4 de l'ordre du jour)

Examen des tendances et évolutions récentes

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

Mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

3. Le Comité était saisi du rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017 : Channelling Trade and Investment into Sustainable Development* et de la note du secrétariat contenant le résumé de ce rapport (E/ESCAP/CTI(5)/1).

4. Le Comité a bénéficié d'une table ronde sur le thème du rapport, à savoir « Mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable ». Cette table ronde a réuni M. Arjuna Sujeewa Senasinghe, Ministre d'État du commerce international, Ministère des stratégies de développement et du commerce international, Sri Lanka ; M. Swarnim Waglé, Vice-Président de la Commission nationale de planification, Népal ; M. Pedro Eloy, Directeur et Vice-Président principal des technologies numériques et de l'information, Fung Holdings, et Président de l'Équipe spéciale des Jeunes entrepreneurs, Réseau des entreprises durables de la CESAP ; M. Paul Baker, Directeur général et fondateur d'International Economics Consulting Limited et conseiller auprès du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce. La table ronde a été animée par la Secrétaire exécutive.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.22.

5. Les principales observations et conclusions de la table ronde sont présentées dans les paragraphes ci-après :

a) La participation inclusive, la stabilité politique, la transparence des politiques et des réglementations, l'état de droit, la tolérance zéro à l'égard de la corruption, la réduction des émissions de carbone et la promotion des énergies renouvelables étaient des conditions préalables importantes pour mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable ;

b) La promotion de la connectivité régionale, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie, et la recherche d'un juste équilibre entre les accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, constituaient des bases essentielles pour que les pays puissent promouvoir leur commerce international ;

c) Le commerce et l'investissement, qui se renforçaient mutuellement, devaient être intensifiés parallèlement, notamment en assurant un ordre approprié des politiques pertinentes ;

d) Les pays en développement sans littoral étaient confrontés à des défis particuliers pour participer efficacement au commerce international, tels que le manque d'accès effectif aux ports, l'éloignement des marchés et souvent un manque d'infrastructures appropriées dans les pays de transit voisins. Pour y remédier, ils devaient réduire les coûts commerciaux et prendre d'autres mesures de facilitation du commerce, investir dans les infrastructures physiques et numériques et déréglementer les services liés à l'économie numérique. De plus, ils devaient participer efficacement aux mécanismes de coopération régionale ;

e) La promotion d'une participation efficace des petites et moyennes entreprises au commerce international et aux chaînes de valeur mondiales pourrait contribuer au commerce inclusif grâce à la participation accrue des femmes et des jeunes entrepreneurs. À cette fin, les pays pourraient réduire les distorsions commerciales telles que les mesures non tarifaires, améliorer l'environnement favorable aux petites et moyennes entreprises, améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au marché, faciliter leur accès au financement et au crédit grâce, par exemple, aux fonds complémentaires et à la technologie financière, développer des zones industrielles et économiques spéciales et accroître leur capacité en matière d'offre ;

f) En particulier, la technologie financière et le commerce électronique catalysaient les échanges et les investissements, offraient des possibilités de création d'entreprises et aidaient les petites et moyennes entreprises à établir des liens avec les marchés mondiaux. Les gouvernements devaient soutenir la technologie financière et le commerce électronique en adoptant des règlements d'appui appropriés et en améliorant la cybersécurité ;

g) Les jeunes étaient à la fois les moteurs et les apprenants des nouvelles technologies et de l'innovation. Ils étaient les catalyseurs des mégadonnées et des solutions de technologie financière telles que les paiements électroniques. C'était en général les jeunes qui géraient les nouvelles entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises, et ils avaient une bonne compréhension de l'économie numérique et fournissaient donc un soutien solide aux grandes entreprises ;

h) À cet égard, il était nécessaire d'établir un cadre inclusif pour les jeunes entrepreneurs, et les gouvernements devaient les appuyer activement, en particulier les femmes chefs d'entreprise qui étaient souvent négligées. Fondamentalement, un tel appui consistait à promouvoir l'équilibre entre les sexes et à réduire les préjugés sexistes dans la société et dans l'économie en général, puis à renforcer un environnement commercial favorable aux femmes chefs d'entreprise et à accroître leurs capacités par une formation appropriée ;

i) Il était nécessaire de mettre au point de meilleurs indicateurs de durabilité et d'adopter des définitions plus précises des concepts de durabilité afin de mesurer et de suivre de manière appropriée l'incidence du commerce et des investissements ainsi que des accords connexes sur le développement inclusif et durable. Recueillir les données pertinentes pour de tels indicateurs représentait souvent un défi.

6. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Fédération de Russie ; et Inde. Les déclarations ont été combinées à celles qui ont été formulées au titre du point 5 de l'ordre du jour et sont résumées sous ce point de l'ordre du jour.

B. Examiner le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique

(Point 5 de l'ordre du jour)

7. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Examiner le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique » (E/ESCAP/CTI(5)/2).

8. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; et Sri Lanka. Le représentant de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a également fait une déclaration.

9. Le Comité a reconnu que le commerce et l'investissement étaient des moteurs de croissance et d'importants moyens pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, il a souligné l'importance d'un environnement commercial ouvert et juste en Asie et dans le Pacifique et précisé que le protectionnisme commercial devrait être évité sous toutes ses formes. En particulier, le représentant d'un pays a indiqué qu'il y avait lieu d'éviter les restrictions au commerce et à l'investissement du fait de motivations politiques unilatérales.

10. Le représentant d'un pays a réaffirmé l'importance de l'objectif de développement durable n° 17 (« Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser »), en particulier la promotion d'un système commercial équitable et la mise en place de conditions égales pour permettre que les pays en développement soient mieux intégrés dans le système commercial mondial, notamment en assurant aux pays les moins avancés une part accrue des exportations mondiales et un accès hors-quota et hors-taxe aux marchés des pays développés.

11. Le représentant d'un pays a estimé que les initiatives de connectivité régionale devaient se fonder sur les normes internationales universellement reconnues, la bonne gouvernance, la primauté du droit, l'ouverture, la transparence et la qualité. Il a déclaré par ailleurs qu'il était préférable que les projets de connectivité soient exécutés d'une manière respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale.

12. Le Comité a noté qu'il faudrait renforcer les relations entre les gouvernements et le secteur privé et réduire les restrictions commerciales et les goulets d'étranglement observés en matière de transport qui entravaient le commerce et l'investissement du secteur privé.

13. Le représentant d'un pays a fait observer que l'importance accordée aux biens et services environnementaux ne devrait pas entraîner une discrimination à l'égard du commerce d'autres biens.

14. Le Comité a noté que le renforcement de la coopération sous-régionale et régionale était important pour le commerce et l'investissement. Le représentant d'un pays a relevé les avantages de l'initiative « Une ceinture, une route » pour la coopération et l'intégration régionales qui contribueraient également à promouvoir le commerce et l'investissement, et a informé le Comité des diverses manifestations organisées par la Chine à cet effet, notamment l'exposition China International Imports 2018.

15. Le représentant d'un pays a relevé le rôle important joué par la CNUDCI dans l'harmonisation des lois et réglementations commerciales de son pays. Le représentant d'un autre pays a recommandé que la CNUDCI continue de contribuer au renforcement et à l'harmonisation des lois et réglementations commerciales, notamment dans le contexte de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

C. Promouvoir la facilitation du commerce, le commerce sans papier et le commerce électronique pour réaliser les objectifs de développement durable

(Point 6 de l'ordre du jour)

16. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Promouvoir la facilitation des échanges, le commerce sans papier et le commerce électronique pour réaliser les objectifs de développement durable » (E/ESCAP/CTI(5)/3).

17. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan ; Chine ; Iran (République islamique d') ; Mongolie ; Pakistan ; et Viet Nam.

18. Le représentant de la CNUDCI a également fait une déclaration.

19. Le représentant d'un pays a relevé les problèmes rencontrés dans l'élaboration des politiques commerciales, notamment la diversification de l'économie en vue de ne plus être dépendant des ressources naturelles en raison des incertitudes du commerce international découlant de phénomènes comme la montée du protectionnisme ; la forte poussée des technologies émergentes et des réseaux sociaux ; la nécessité de prendre en compte la durabilité dans les politiques et stratégies commerciales ; l'élargissement des normes pour incorporer les normes sociales et environnementales ; la réduction des marges des préférences tarifaires dans le cadre des accords commerciaux préférentiels ; la croissance rapide des nouvelles entreprises dans les secteurs de pointe ; la promotion du commerce inclusif, notamment avec la participation des femmes et des jeunes ; et la nécessité d'innover dans le domaine de la promotion du commerce. Le représentant a engagé la CESAP à organiser un forum, éventuellement à Téhéran, pour discuter des difficultés rencontrées pour assurer la cohérence des politiques.

20. Les représentants de certains pays ont appelé les États membres à accéder à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et à le ratifier.

21. Les représentants de certains pays ont fait mention de la signature de l'Accord-cadre par certains États membres de la CESAP, et ont précisé que s'ils étaient favorables à la promotion du commerce sans papier et du commerce électronique, sa mise en œuvre devrait bénéficier de moyens extrabudgétaires.

22. Le Comité a noté l'importance du commerce et de la facilitation du commerce pour les pays en développement et, à cet égard, a été informé des politiques menées et des efforts consentis par le Bhoutan, la Chine, la Mongolie et le Pakistan en la matière.

23. Le représentant d'un pays a félicité le secrétariat pour son étude sur le commerce électronique et sans papier en Mongolie et pour l'organisation d'une consultation commune sur le sujet. Il a également remercié le secrétariat pour le soutien qu'il avait apporté à son pays dans le renforcement des capacités pour la négociation d'accords de libre-échange et souhaité continuer de bénéficier d'une assistance dans ce domaine. Il a également demandé une aide pour la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges et pour le renforcement des capacités dans la création de zones économiques spéciales ainsi que dans le domaine des technologies et de l'innovation pour les petites et moyennes entreprises.

D. L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable

(Point 7 de l'ordre du jour)

24. Le Comité était saisi du *Handbook on Policies, Promotion and Facilitation of Foreign Direct Investment for Sustainable Development in Asia and the Pacific*² et de la note du secrétariat intitulée « L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable » (E/ESCAP/CTI(5)/4).

25. Après la présentation du document par le secrétariat, une table ronde a été consacrée à la promotion et à la facilitation de l'IDE pour le développement durable. La discussion a été animée par le Chef de la Section de l'investissement et du développement des entreprises de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP.

26. Ont participé à la table ronde : M^{me} Bussarakum Sriratana, Directrice exécutive de la Division des affaires internationales du Bureau des investissements de Thaïlande ; M. Nuradil Baiasov, Chef de la Division de promotion des projets d'investissement de l'organisme d'État chargé de la promotion de l'investissement et des exportations du Ministère de l'économie du Kirghizistan ; et M. Julien Chaisse, Professeur et Directeur au Centre pour la réglementation financière et le développement économique à la Faculté de droit de l'Université chinoise de Hong Kong.

27. Des représentants des membres et membres associés ci-après sont intervenus pendant la table ronde : Bangladesh ; Chine ; Iran (République islamique d') ; Kirghizistan ; Mongolie ; et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

28. Les principales observations et conclusions issues de la table ronde figurent dans les alinéas ci-après :

a) L'IDE avait, de manière générale, joué un rôle important dans le déclenchement de la croissance économique dans de nombreux pays en développement. Ce type d'investissement devrait profiter non seulement aux investisseurs mais également à l'économie et à la population des pays hôtes et contribuer aux objectifs de développement durable ;

b) La mise en place d'infrastructures modernes – aéroports, ports, routes et voies ferrées notamment – était importante pour attirer cet investissement dans des endroits spécifiques. Toutefois, le développement des villes, l'éducation et l'offre d'une main-d'œuvre qualifiée étaient tout aussi importants ;

c) Les zones économiques spéciales pouvaient jouer un rôle non négligeable dans la mise en place d'infrastructures modernes pour les investisseurs et contribuer à l'établissement de liens économiques avec les pays voisins mais devraient avoir un caractère durable et mettre les services sociaux essentiels à la disposition des communautés résidant dans ces zones ;

² ST/ESCAP/2786.

d) À cet égard, la création d'environnements porteurs pour le commerce et l'investissement était essentielle pour attirer l'investissement, notamment par l'allégement de la réglementation commerciale et l'application de taux d'imposition attrayants tout en accroissant la responsabilité sociale et environnementale des investisseurs ;

e) La présence dans l'Organisation mondiale du commerce en tant que membre, la participation aux initiatives de coopération régionale et le développement des infrastructures de transit étaient des éléments importants pour les pays en développement sans littoral qui souhaitaient attirer l'IDE ;

f) Les accords internationaux sur l'investissement avaient progressivement cessé de privilégier la protection au profit de la libéralisation de l'investissement et mettaient de plus en plus l'accent sur la pérennité, insistant notamment sur la révision des mécanismes et procédures de règlement des différends entre les investisseurs et les États, et sur la facilitation de l'investissement ;

g) À cet égard, la facilitation de l'investissement était devenue un élément essentiel de la promotion générale de l'investissement, notamment par la création de services d'ombudsman et d'autres mécanismes chargés de traiter des problèmes et de répondre aux préoccupations des investisseurs afin de réduire les risques de différend entre les investisseurs et les États ;

h) La facilitation de l'investissement englobait également la promotion du dialogue entre gouvernements et investisseurs et l'amélioration de la concertation et de la coordination entre les entités gouvernementales et les ministères aux niveaux national et régional ;

i) La détermination du modèle et du type appropriés d'investissement étranger était également importante pour des industries spécifiques et pour atteindre les objectifs de développement. À cet égard, il importait de cibler des investisseurs particuliers dans des domaines prioritaires bien précis ;

j) Les contrats de partenariat public-privé, notamment ceux incluant des investisseurs étrangers, devaient être améliorés tant en ce qui concernait leur champ d'application que leur conception, s'agissant en particulier des dispositions relatives au règlement des différends ;

k) La CESAP pourrait promouvoir le partage des meilleures pratiques dans la promotion de l'IDE pour le développement durable afin de favoriser la convergence entre pays. Elle devrait également renforcer sa coopération avec la CNUDCI et d'autres agences dans le domaine de l'investissement. Elle pourrait aussi élaborer des traités et accords-types d'investissement ou proposer des options.

29. Le représentant d'un pays a noté que l'évaluation des actifs immatériels de l'investissement étranger causait des difficultés pour de nombreux pays s'agissant de la promotion de la durabilité, et a demandé au secrétariat d'organiser des ateliers sur cette question.

30. Le représentant d'un pays a fait observer que les pays devraient recourir de plus en plus à des mécanismes d'autofinancement en élaborant des politiques budgétaires appropriées, en établissant des partenariats public-privé et en créant des banques régionales, comme la Nouvelle Banque de développement instituée par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement

(Point 8 de l'ordre du jour)

Cadre stratégique proposé pour la période 2020-2021

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

31. La Directrice de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation a présenté les travaux que le secrétariat allait entreprendre dans le domaine du commerce et de l'investissement. Elle a informé le Comité que les activités de la Division avaient été élargies pour englober la technologie et l'innovation. Elle a en outre indiqué que la Division était en cours de restructuration afin de lui permettre de mener les activités suivantes de manière intégrée : élaboration et incidences des politiques commerciales ; facilitation du commerce et commerce sans papier ; promotion et facilitation de l'IDE ; accords de coopération et d'intégration régionales renforcés ; développement des entreprises, notamment promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et création de liens entre les petites et moyennes entreprises et l'économie mondiale et régionale ; investissements à impact social et promotion de pratiques commerciales responsables ; facilitation de la diffusion de la technologie ; innovation sociale et politiques ouvertes en matière de technologie ; et numérisation du commerce, en particulier évaluation de la réglementation et de l'impact du commerce électronique et autres dimensions du commerce numérique. La Division s'efforçait de renforcer les liens entre ces activités et le développement durable.

32. Un administrateur de programmes de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes a fait un exposé sur les travaux préparatoires concernant le cadre stratégique pour la période 2020-2021, qui dépendaient de l'adoption par les États Membres de l'ONU des propositions de réforme du Secrétaire général en ce qui concernait l'élaboration de tels cadres.

33. La représentante d'un pays a fait une déclaration et remercié le secrétariat de l'assistance technique qu'il avait fournie au Myanmar, et indiqué qu'elle souhaitait le maintien de cette assistance.

Participation du secteur privé

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

34. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat intitulée « Mobiliser efficacement la participation du secteur privé à la réalisation du programme de développement durable : le rôle du Réseau des entreprises durables de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises » (E/ESCAP/CTI(5)/5).

35. M^{me} Barbara Meynert, Conseillère principale auprès du Fung Group, a fait une déclaration au nom du Conseil consultatif des entreprises et du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

36. Le représentant d'un pays a fait une déclaration et salué les travaux du Conseil consultatif des entreprises et du Réseau des entreprises durables de la CESAP, et noté qu'il convenait de rendre compte au Comité des activités de ces mécanismes. Le représentant a fait valoir que ces activités devraient être autofinancées au moyen des cotisations des membres et par le parrainage du secteur privé.

F. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session

(Point 9 de l'ordre du jour)

37. Aucun projet de résolution n'a été examiné par le Comité.

G. Questions diverses

(Point 10 de l'ordre du jour)

38. Aucune autre question n'a été examinée.

H. Adoption du rapport

(Point 11 de l'ordre du jour)

39. Le Comité a adopté le présent rapport le 2 novembre 2017.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

40. Le Comité a tenu sa cinquième session à Bangkok du 31 octobre au 2 novembre 2017.

41. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue.

42. M. Winichai Chaemchaeng, Vice-Ministre thaïlandais du commerce, a prononcé l'allocution d'ouverture.

43. La Secrétaire exécutive de la CESAP a présenté le document *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017: Channelling Trade and Investment into Sustainable Development* (Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique : mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable).

B. Participation

44. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la session du Comité : Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Tonga ; Turkménistan ; et Viet Nam.

45. Les observateurs permanents de la CESAP ci-après étaient représentés : Hongrie et Suisse.

46. Les organismes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

47. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Association des pays producteurs de caoutchouc naturel ; Banque asiatique de

développement ; Organisation de coopération et de développement économiques ; et Union européenne.

48. Les organisations non gouvernementales et autres entités ci-après étaient représentées : Association mondiale des petites et moyennes entreprises et Institut international pour le commerce et le développement.

49. Cinq invités spéciaux et 12 observateurs ont également participé à la session.

C. Élection du Bureau

50. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président : M. Swarnim Wagle (Népal)

Vice-Présidents : M. Arjuna Sujeewa Senasinghe (Sri Lanka)
M. Enkhbold Vorshilov (Mongolie)

D. Ordre du jour

51. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Examen des tendances et évolutions récentes ;
 - b) Mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable.
5. Examiner le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique.
6. Promouvoir la facilitation du commerce, le commerce sans papier et le commerce électronique pour réaliser les objectifs de développement durable.
7. L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable.
8. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement :
 - a) Cadre stratégique proposé pour la période 2020-2021 ;
 - b) Participation du secteur privé.
9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

52. Les manifestations suivantes ont été organisées en séquence avec la cinquième session du Comité en tant que manifestations préliminaires ou parallèles dans le cadre de la cinquième Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique :

- a) 30 octobre 2017 : Consultation régionale sur le commerce électronique pour le développement durable ;
- b) 30 octobre 2017 : Repenser la mobilisation des entreprises aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;
- c) 30 octobre 2017 : Présentation officielle du document *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017 : Channelling Trade and Investment into Sustainable Development* (Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique : mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable) ;
- d) 1^{er} novembre 2017 : Les jeunes et l'économie numérique ;
- e) 2 novembre 2017 : Dialogue de haut niveau sur la préservation du système commercial multilatéral pour le développement durable ;
- f) 2 et 3 novembre 2017 : Septième réunion du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct ;
- g) 2 et 3 novembre 2017 : Atelier de renforcement des capacités sur les priorités nouvelles en matière de commerce et de développement dans les pays les moins avancés, organisé conjointement par la CESAP et le Cadre intégré renforcé.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CTI(5)/1	Résumé du Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique	4 a) et b)
E/ESCAP/CTI(5)/2	Examiner le rôle du commerce et des politiques commerciales en tant que moteurs de l'intégration et de la prospérité régionales dans une période d'incertitude économique	5
E/ESCAP/CTI(5)/3	Promouvoir la facilitation des échanges, le commerce sans papier et le commerce électronique pour réaliser les objectifs de développement durable	6
E/ESCAP/CTI(5)/4	L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable	7
E/ESCAP/CTI(5)/5	Mobiliser efficacement la participation du secteur privé à la réalisation du programme de développement durable : le rôle du Réseau des entreprises durables de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises	8 b)
E/ESCAP/CTI(5)/6	Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa cinquième session	
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CTI(5)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CTI(5)/L.2	Projet de rapport	11
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/committee-trade-and-investment-fifth-session	Information for participants	
www.unescap.org/events/committee-trade-and-investment-fifth-session	List of participants	
www.unescap.org/events/committee-trade-and-investment-fifth-session	Tentative programme	